

De quelque manière qu'on envisage la question, il faut toujours en revenir à ce point, que la Russie est maîtresse de faire ce qu'il lui plaît; qu'elle peut entrer dans Constantinople, se poser sur les Dardanelles; que l'action de la France et de l'Angleterre est tout-à-fait annulée dans cette négociation, et que la Porte n'a plus qu'à se confier à la générosité du vainqueur. Quel résultat de l'habileté diplomatique du duc de Wellington et de M. de Polignac!

— On nous écrit de Lisbonne, 20 septembre, que le bruit y est généralement répandu que Ferdinand VII doit reconnaître, le jour de son mariage, son neveu don Miguel. Quoique ces bruits aient quelques probabilités, on pense qu'ils ne sont mis en circulation que pour diminuer l'effet des mauvaises nouvelles qui arrivent de toutes parts. En effet, on vient d'apprendre que le colonel d'un régiment d'infanterie, Rodric Luciano d'Abreo Lima, s'est révolté à Angola contre le capitaine-général, en proclamant dona Maria II.

— Le *Propagateur de la vérité*, ou le *Catholique*, apostolique et romain, contient l'article suivant, signé d'un sieur Jozon :

Assemblées qui font les lois en France, l'une appelée chambre des pairs, l'autre chambre des députés.

« Les deux chambres se composent :

» 1° D'ATHÉES, ayant à leur tête Destutt de Tracy et Kératry.

» 2° De FRANCS-MAÇONS, ayant à leur tête l'avocat Dupin, aîné, et Decaze, ex-juge au tribunal civil de Paris, ex-préfet de police et ex-ministre de la police.

» 3° D'HÉRÉTIQUES et d'APOSTATS, ayant à leur tête Benjamin-Constant et Daunou.

» 4° De VIEUX RÉVOLUTIONNAIRES, ayant à leur tête le *grand citoyen* vétéran de la révolution, que ses complices appellent une vieille ganache, et de Mathieu Dumas.

» 5° De BONAPARTISTES, ayant à leur tête les généraux Clausel et Sébastiani.

» 6° De quelques HONNÊTES GENS et de quelques ARCHEVÊQUES et EVÊQUES, que l'on est étonné de voir en si mauvaise compagnie. »

Du 6. — Le gouvernement a reçu de Constantinople, sous la date du 16 septembre, la nouvelle que la paix avait été signée le 14, à Andrinople, entre les Russes et la Porte.

On assure que les deux puissances ont arrêté entr'elles les conditions suivantes :

« Les anciens traités, et notamment celui d'Ackermann, sont rétablis. Le passage libre par le Bosphore et les Dardanelles est assuré aux navires de toutes les nations qui ne seront point en guerre avec les Turcs et les Russes. Les privilèges et libertés pour les habitans des principautés, stipulés dans le traité d'Ackermann, sont rappelés et plus complètement assurés. La Serbie jouira des mêmes privilèges et libertés : six districts qui avaient été indument distraits de cette province par les Turcs y seront réunis de nouveau. Toutes les places de la rive gauche du Danube appartiendront aux principautés de Valachie et de Moldavie, et seront exemptes de garnison turque. La forteresse de Giurgewo sera démolie; la place de Poti, celle d'Anapa et celle d'Ackhalzich, avec une partie de son territoire, sont cédées à la Russie. Le protocole du 22 mars est reconnu, sauf les négociations avec les puissances co-signataires du traité de Londres. Tous les sujets chrétiens pourront émigrer avec leur fortune. Armistice est accordé aux Grecs et aux Turcs compromis. Il sera payé par les Turcs une indemnité de 1,500,000 ducats (18,000,000 fr.) au commerce russe. L'indemnité pour les frais de la guerre sera de 10,000,000 de ducats (120,000,000 fr.); la Porte aura la faculté de ne la payer qu'en dix ans, si elle ne peut le faire plus tôt; l'évacuation totale de l'empire ottoman n'aura lieu qu'après l'acquittement de cette somme. » (*Monit.*)

— Le roi vient de donner l'ordre au détachement de ses troupes qu'il avait laissé en Morée de s'embarquer immédiatement pour rentrer en France. (*Idem*)

PAYS-BAS.

Bruxelles, 7 octobre.

S. M. le roi est parti ce matin de Laeken à 5 heures précises. S. M. la reine, accompagnée de S. A. R. la princesse Marianne et toute leur suite, partiront du palais de Laeken pour La Haye demain, jeudi, à dix heures du soir.

— On nous assure que Mgr. Capaccini a de fréquentes et longues entrevues avec M. van Gobbelschroy. (*J. de la Belg.*)

Du 8. — Hier matin, la diligence de M^r M. J. B. Van Gend

et compag^e, allant de Liège à Bruxelles, a versé à un quart de lieue de Tirlemont, dans un fossé de dix à douze pieds de profondeur. De quatorze voyageurs, quatre seulement ont eu de légères contusions; les autres en ont été quittes pour la peur. Le postillon a une luxation au pied.

Si les voyageurs ont à se plaindre de cet accident, ils n'ont pas moins à se plaindre du peu de régularité qu'ils ont remarquée dans le service de cette diligence. L'accident est arrivé à quatre heures du matin, et à sept heures et demie les voyageurs étaient encore sur le pavé. La perte de tems éprouvée par ces messieurs a été si considérable qu'au lieu d'arriver à Bruxelles, à huit heures du matin, ils n'y sont arrivés qu'à trois heures de l'après-midi. Il paraît du reste que lors de l'accident, le postillon était endormi sur son siège. Tous ces détails nous ont été transmis par onze des voyageurs qui étaient dans la diligence. (*Cr.*)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Luxembourg, 10 octobre.

Il n'est bruit en ville que de la probabilité de la prochaine arrivée de S. A. R. le prince d'Orange. Des préparatifs se font pour la réception de l'héritier du trône, et pourtant il n'est pas officiellement certain s'il honorera notre ville de sa présence, du moins quant à présent. Le grand-duc Constantin de Russie, beau-frère de S. A. R., est actuellement à Bruxelles et logé au palais du prince. Peut-on présumer que S. A. R. s'éloignera de Bruxelles dans le tems où un hôte illustre est en visite chez elle? S. A. R. n'aurait-elle pas fait avertir la première autorité de la province, comme elle l'a fait dans les autres parties du royaume qu'elle vient de parcourir? L'arrivée de S. A. R. dans les différentes villes méridionales a été annoncée toujours trois à quatre jours d'avance; pourquoi n'aurions-nous pas le même avantage?

— On donne pour certain qu'une Société philharmonique va s'organiser sur des bases qui permettront à chaque famille d'y prendre part à très-peu de frais. Cette société s'établirait dans le local que le *Cercle littéraire* va rendre libre au 15 novembre prochain.

— Plusieurs familles de Thionville (France) viennent d'envoyer des jeunes gens à l'athénée de Luxembourg, cet établissement réunissant à l'avantage d'un enseignement bien dirigé celui d'être au-dessus de toute influence d'esprit de parti. Il paraît que nos voisins craignent le retour des doctrines jésuitiques dans leurs maisons d'éducation, à la suite du ministère Labourdonnaie.

Plusieurs jeunes gens sortant de l'athénée de Bruxelles sont également entrés au pensionnat de celui de Luxembourg; de ce nombre sont les deux fils de M. Van Ghert.

— Les amateurs qui voudront visiter le jardin de l'horticulteur Mathias Terwagne, à Clausen, auront l'agrément d'y voir une superbe collection de *dahlia* en pleine floraison.

— Hier, après-midi, un petit garçon en bas âge, est tombé sous les roues d'une voiture, dans la Grand-rue, et a eu une jambe cassée.

— Le 3 de ce mois, le cadavre d'un homme qui paraissait âgé d'environ 60 ans a été trouvé sur le territoire de la commune de Toernich, à quelque distance d'un chemin de traverse, près d'un lieu dit Weisenbourg. Un jeune homme, présent sur les lieux, le reconnut pour être celui de son père, François Cordé, fileur de laine à Arlon. Les gens de l'art qui l'ont examiné ont déclaré que sa mort était purement accidentelle.

— Le 4 de ce mois, vers six heures du soir, le sieur Alexis Liégeois, âgé de 19 ans, habitant la commune d'Ethe (Virton), se trouvait à l'entrée du bois communal où il avait caché son fusil de chasse sous un buisson. En voulant prendre son arme, le coup partit et l'atteignit à la gorge; transporté chez son père pour recevoir les secours de l'art, il expira dès son arrivée à la maison. Ce malheur est le résultat de l'imprudence. On a fait la remarque que jamais les événemens de ce genre n'ont été plus communs.

— La société pour l'utilité publique, à laquelle on signale tous les actes d'humanité et de dévouement, vient de décerner des récompenses aux personnes ci-après, qui ont exposé leurs jours pour sauver la vie à des individus en danger de se noyer ou de périr dans des incendies; savoir :

Une médaille de bronze, un guillaume d'or et un témoignage honorable au sieur Georges Charneux, de Laroche; une double médaille d'argent et un témoignage honorable au sieur Jacques-Antoine-Louis Depruysenaere, commis de première classe des accises à Arlon; et enfin une médaille d'argent et un pareil témoignage au sieur Michel Lahaut, de Bouillon.